



Acquisition de vente de bateau

Par **lolo59310**, le **19/08/2013** à **12:32**

bonjourrrnsuite a la vente d'un bateau le 09/10/2012; l'acquireur n'est pas venu chercher son bien, je n'arrive plus a le joindre par telephone et par mail, je me suis renseigné aux affaires maritimesle bateau est toujours à mon mom, je voudrais savoir comment procceder si le bien me revient au bout d'un an et 1 jour de plus j 'ai eu des frais de gardiennage et d'entretien.Dans l'attente de votre réponse.rnrncordialement,

Par **moisse**, le **19/08/2013** à **14:49**

Bonjour,rnIl est possible que l'acheteur ne soit pas en mesure de récupérer le bateau, par exemple s'il est décédé.rnDans ce cas le bateau est partie de la succession, et vous devez mettre en demeure par LR/AR votre acheteur, de venir prendre possession de son bien.rnVous indiquez au passage le montant des frais de stationnement encourus et rappelez que ces frais ne sont pas relatifs à des opérations de gardiennage et entretien.

Par **lolo59310**, le **19/08/2013** à **16:42**

merci de votre reponse rncordialement.